

CHAPITRE XII.

Combien un prêtre doit être prudent au saint tribunal avec les personnes du sexe, et comment il doit les diriger.

Quand vous avez confessé des personnes du sexe, avez-vous usé de la prudence que les saints eux-mêmes se sont crus obligés d'employer en exerçant un ministère aussi périlleux? Tous les saints docteurs reconnaissent que le ministère de la confession exercé à l'égard des personnes du sexe, est plein de dangers pour un prêtre qui manque de prudence, et qu'il exige du confesseur une haute sagesse et des vertus éminentes.

Quant aux règles de prudence que doivent observer les confesseurs en dirigeant les personnes du sexe, c'est saint Liguori, ce savant directeur des âmes, qui va nous les tracer; c'est ainsi qu'il parle: « Le confesseur doit être très réservé en confessant les personnes de l'autre sexe; et d'abord il faut observer que dans le décret de la sacrée congrégation des évêques, du 21 janvier 1610, il est dit: *Confessarii sine necessitate audire non debent mulierum confessiones post crepus-*

culum vespertinum et ante auroram. Mais, pour parler de la prudence du confesseur, il doit être en général, au saint tribunal, plutôt sévère qu'affable avec les personnes qui sont jeunes; qu'il ne leur permette pas d'approcher devant le confessionnal pour lui parler. Pendant qu'il les confesse, qu'il ne paraisse pas avoir l'air de les connaître; car il en est qui veulent passer pour pieuses, et qui, s'apercevant quelquefois qu'elles sont connues du confesseur, ne s'accusent pas de tous leurs péchés. C'est une imprudence, pour un confesseur, que de regarder ses pénitentes et de les suivre des yeux, lorsqu'elles se retirent du confessionnal. Il doit également ne point s'arrêter hors le confessionnal pour leur parler dans l'église, et éviter avec elles toute espèce de familiarité; qu'il s'abstienne de recevoir aucun présent d'elles, et surtout qu'il n'aille jamais chez elles, excepté le cas de grave maladie, et encore faut-il qu'il soit appelé. Alors qu'il use d'une grande prudence en les confessant, laissant la porte entr'ouverte, s'asseyant dans un endroit où il puisse être aperçu par d'autres personnes, évitant de jamais jeter les yeux sur la figure de la pénitente, surtout si c'est une personne spirituelle, pour laquelle il est dangereux de contracter un trop grand attachement: le vénérable père Sertorio Caputo disait que le démon, pour former une liaison entre les personnes pieuses, se sert au commencement du prétexte de la vertu, et fait ensuite passer de l'affection de la vertu à l'amour de la personne. C'est pour cela que saint Augustin a dit: *Sermo brevis et rigidus cum his mu-*

teribus habendus est ; nec tamen quia sanctiores , idè minùs cavendæ , quò enim sanctiores fuerint , eò magis alliciant ; et saint Thomas , le docteur angélique , ajoute : *Licet carnalis affectio sit omnibus periculosa , ipsis tamen magis perniciosa , quandò conversantur cum personâ quæ videtur spiritualis ; nam , quamvis principium videatur purum , frequens tamen familiaritas domesticum est periculum : quæ quidem familiaritas quantò plus crescit , infirmatur principale motivum et puritas maculatur.* Le saint docteur ajoute que les personnes de piété ne s'aperçoivent point d'abord de tout cela , parce que le démon , dès le commencement , ne lance pas des traits empoisonnés , mais seulement des flèches qui blessent légèrement et augmentent l'affection ; et alors , bientôt ces personnes en viennent à ce point , qu'elles n'agissent plus ensemble comme des anges , ainsi qu'elles avaient commencé , mais comme des hommes revêtus de chair : on se regarde mutuellement , on s'adresse des paroles flatteuses qui blessent les cœurs et qui semblent encore procéder de la première dévotion ; de là on désire mutuellement se retrouver ensemble ; et c'est ainsi , conclut saint Thomas , que la dévotion spirituelle se change en dévotion charnelle , *sicque spiritualis devotio convertitur in carnalem.* Oh ! combien de prêtres , qui auparavant étaient purs et innocents , ont perdu Dieu et leur ame , par des affections semblables , qui avaient commencé par la piété !

« Il est nécessaire que le confesseur ne soit pas tellement adonné à confesser les femmes , qu'il re-

fuse d'entendre les hommes qui se présentent à lui. Quelle misère , quelle pitié de voir tant de confesseurs qui emploient une bonne partie du jour à entendre de petites dévotes (*quas vulgò dicunt bizocas*) et qui , voyant s'adresser à eux des hommes ou femmes mariées qui sont pressées d'occupations et qui n'ont pu qu'avec grande peine quitter leur maison et leur travail , les renvoient en leur disant : *Fai affaire , adressez-vous à d'autres !* Et de là il arrive que ces infortunés , ne trouvant pas de confesseurs à qui ils puissent s'adresser , vivent des mois et des années sans sacrements et éloignés de Dieu. Ce n'est pas là entendre les confessions pour plaire à Dieu , mais bien pour contenter son goût et se plaire à soi-même. C'est pourquoi je ne sais quel mérite auront auprès de Dieu ces confesseurs qui exercent ainsi leur ministère. Ce n'est pas que je veuille dire , comme quelques-uns le prétendent , que le temps donné à la confession des dévotes est un temps perdu ; je soutiens , au contraire , que c'est une œuvre très agréable à Dieu , que de diriger les ames dans la voie de la perfection. C'est pour cela que j'en parlerai plus tard d'une manière plus étendue ; mais j'assure que les bons confesseurs , qui ne confessent que pour plaire à Dieu , comme avaient coutume de faire saint Philippe de Néri , saint Jean de la Croix , saint Pierre d'Alcantara et d'autres , préférèrent une ame qu'ils voient dans le besoin aux ames dévotes qu'on trouve toujours le temps d'entendre et d'aider quand on le veut (1). »

(1) V. Prax. conf. , n. 119 , 120.

Le même saint dit encore que « le confesseur se garde bien d'empêcher, surtout les femmes, de s'adresser à un autre confesseur; lorsqu'elles le font, qu'il en témoigne de la joie: bien plus, qu'il leur impose d'aller quelquefois à d'autres. Qu'il ne témoigne jamais à aucune personne le désir de la diriger. Qu'il ne se charge point de la direction des personnes qui veulent quitter leur confesseur, sans une cause urgente, ainsi que l'enseignent saint Philippe de Néri, saint François de Sales et saint Charles, car de là naissent les dissipations, les troubles d'esprit et quelquefois même des scandales. »

Quand il s'agit d'interroger et d'instruire les personnes du sexe sur les matières contraires au sixième commandement, le confesseur doit être extrêmement réservé; qu'il n'aille jamais au delà de la stricte nécessité et le besoin évident, ou l'utilité notable et manifeste de la pénitente. « C'est surtout ici, dit l'auteur du *Prêtre sanctifié*, etc., qu'il faut, *sermo brevis et austerus*. En général, sur toute espèce de sujet, avec les femmes et les filles, soyez *brevis et austerus*; ne retranchez rien toutefois de ce qui est nécessaire pour leur bien, mais aussi évitez avec le plus grand soin les longs discours, même de spiritualité. Il n'est que trop facile que, dans ces entretiens, dont la nécessité ne fait pas un devoir, il n'entre quelque affection moins pure, et qu'on ne perde beaucoup plus qu'on ne gagne.

« Il convient, continue le même auteur, que vous demandiez à Dieu, de temps en temps, ses lumières,

afin de n'être pas surpris par les artifices secrets de la passion: elle fait regarder comme courts, nécessaires et réservés, des discours trop longs et superflus. Soyez donc, au saint tribunal, court et sévère dans vos entretiens avec les personnes de différent sexe, tout en disant ce qui est nécessaire; je dis *sévère*, non pas en ce sens que vous deviez les intimider par des paroles dures, et leur ôter cette pleine confiance qu'elles doivent avoir en vous, mais en ce sens que cette confiance ne dégénère point en familiarité, et qu'elle soit toujours tempérée par le respect dû à leur père spirituel: père qui doit donner à ses enfants un facile accès par amour pour leur salut, mais qui doit aussi leur inspirer une grande vénération pour son autorité de juge, de représentant de Dieu et de médecin. Par là, vous éloignerez toute affection humaine que vous pourriez ressentir pour elles, ou qu'elles pourraient ressentir pour vous. Cette circonspection doit augmenter à raison de la jeunesse, des parures des personnes, de leur piété ou de leur malice. Je dis, *de leur piété*: elle a souvent servi d'écueil à des confesseurs prudents qui, d'un attachement tout spirituel, sont venus insensiblement à un amour sensuel. C'est pour cela que vous ne devez jamais employer de terme qui montre de la tendresse. Soyez surtout concis dans vos entretiens avec elles, quand elles s'accuseront de fautes contre la chasteté. Votre brièveté leur inspirera plus d'horreur du vice impur et vous préservera vous-même de tout mal. Craignez toujours le danger d'un sacrilège, qui mérite les censures de l'Eglise contre les

sollicitants ; craignez les châtimens de Dieu contre les profanateurs d'un sacrement destiné à bannir des ames le péché et le démon, pour en faire les temples vivans du Saint-Esprit.

« Cette brièveté et cette austérité de langage, si nécessaires dans le confessionnal, le sont encore davantage, quand vous avez à parler à ces personnes en direction, hors de la confession : c'est alors surtout que vous devez être sur vos gardes et bien veiller sur vous. Le vénérable Avila n'admettait jamais une pénitente dans sa maison pour conférer avec elle, mais seulement à l'église ou au confessionnal, et assis sur une planche. Ne soyez jamais seul et isolé avec ces personnes, mais exposé aux yeux de tout le monde ; et à la garde du cœur, joignez alors celle de la langue et des yeux modestement baissés. Accordez ces entretiens quelquefois, mais rarement : votre avantage et celui de la pénitente ainsi que le danger du scandale vous en font un devoir. » Saint François Xavier, écrivant à Gaspard Barzée, lui disait : « Vous ne parlerez jamais aux femmes, de quelque condition qu'elles soient, qu'en un lieu public et patent, comme une église. Je ne puis vous permettre ni vous conseiller de les voir chez elles, hors le cas de nécessité pour entendre leurs confessions, encore sera-ce en présence de leurs maris ou de quelques voisins. S'il vous faut visiter quelque fille ou veuve, faites-vous accompagner de quelque homme d'honneur dont la présence écarte de dessus vous toute espèce de soupçon. Malgré ces précautions, vos visites doivent être rares et absolument néces-

saires ; car, je vous le dis, il y a toujours plus à perdre qu'à gagner. Comme la légèreté et l'humeur des femmes donnent aux confesseurs plus de travail que de profit, je leur conseillerai toujours de cultiver de préférence les maris aux femmes. Il y a plus de profit à instruire les hommes, parce que la nature leur a départi plus de force et plus de constance (1). »

M. Olier, qui a toujours été regardé comme un saint et un habile directeur des ames, usait de tant de prudence en dirigeant les personnes du sexe, qu'il vivait à leur égard dans une entière séparation intérieure, nonobstant tous les soins qu'il prenait pour les conduire à la perfection. Il n'omettait rien dans leur direction pour les empêcher de s'attacher à lui et veillait sans cesse sur son propre cœur, afin de ne s'attacher jamais à aucune d'elles. Sans cesse il tenait son cœur uni à Notre-Seigneur, afin qu'étant fermé à tout le reste, aucune créature ne pût y avoir entrée. Il disait souvent que les directeurs qui veulent s'attacher les ames qu'ils dirigent, font ordinairement de plus grands maux qu'ils ne pensent. Ils sont, disait-il, coupables d'une infâme trahison envers Dieu, lui enlevant des cœurs qui lui appartiennent et où lui seul a droit d'établir son empire. Notre-Seigneur, continue ce saint prêtre, trouvant dans ces ames pénitentes des attaches terrestres à leur directeur, ne se communique jamais à elles avec tant d'abondance, et de là vient qu'on voit dans ces ames si peu de progrès, si peu de

(1) Lettres de S. Franç. Xav., tom. II, p. 75.

graces et de vertus solides, si peu d'affermissement en Dieu, et qu'au contraire, on y remarque tant d'inconstance et de légèreté, tant d'humeur et de mouvements propres. Ainsi, ces directeurs qui procurent ou entretiennent ces attaches, au lieu d'être des *hommes de Dieu*, comme le dit saint Paul, ne sont que les hommes du démon, parce qu'au lieu de détruire les ennemis de Jésus pour le faire régner dans les cœurs, ils diminuent son royaume et élèvent celui de ses ennemis, qui se fortifient toujours par ces attaches (1).

Quant à la manière de diriger les personnes du sexe, nous ne croyons mieux faire pour les confesseurs, qu'en exposant ici la conduite que tenait saint François de Sales à l'égard de celles qu'il dirigeait, pour les former aux vertus solides. C'est le P. Talon qui l'a puisée dans ses écrits. C'est ainsi que parle ce dernier : « Premièrement, comme la dévotion des femmes est fort sujette à l'inconstance, notre saint tâchait d'abord d'affermir leur jugement et d'arrêter leur volonté, afin de les maintenir dans un état de persévérance. Secondement, il les exerçait plus à la pratique des vertus qu'à la contemplation, et il les faisait longtemps servir Dieu dans la vie de Marthe avant de les admettre à celle de Marie. Sa maxime était qu'il fallait s'approcher de Jésus avant de s'unir à lui, et qu'il fallait servir un si bon maître, laver ses pieds avec ses larmes et les essuyer de ses cheveux, avant d'être admis dans son

(1) Voyez l'*Esprit d'un directeur des âmes*, ou *Maximes et Pratiques de M. Olier touchant la direction*, art 2.

sein, et de reposer avec lui dans l'union du saint amour. Troisièmement, il bannissait tout ce qui peut rendre la dévotion ridicule ou haïssable, et il disait que Dieu et la vertu ne peuvent être dans une ame sans que le prochain n'en ressente quelque douceur. Cela n'empêchait pas qu'il ne permit de laisser couler les larmes que les yeux ont coutume de verser quand le cœur est rempli du saint amour; mais il voulait qu'elles coulissent doucement. La quatrième condition qu'il désirait dans la vertu d'une ame, était une grande simplicité. Il disait souvent que la finesse est comme une cantharide qui avait coutume de s'attacher sur la douceur du naturel, pour le pervertir; il ajoutait que quand une fois les femmes avaient pu bannir l'hypocrisie et les déguisements, elles étaient plus fortes que les hommes dans leur dévotion. Mais comme leur simplicité peut aisément dégénérer en niaiserie et les faire tomber dans des illusions, il voulait qu'elles fussent prudentes et que jamais elles ne fissent rien qu'avec conseil, parce qu'autrement elles sont en danger de prendre des songes pour des révélations, et d'imiter les araignées, qui passent toute leur vie à travailler sur quelques petites toiles où elles ne prennent que des mouches. La cinquième condition qu'il exigeait d'une femme, est qu'au milieu du monde et de ses vanités, elle fût comme un rocher inébranlable, toujours animée de l'esprit de Dieu, en sorte que parmi les appâts et tous les attraits de la terre, elle n'eût des yeux et un cœur que pour le ciel, et que, vivant avec les hommes, elle n'eût une bouche et un esprit que pour louer et

bénir Dieu avec les anges. La sixième leçon qu'il donnait aux femmes, était de pratiquer exactement les avis de Salomon et ceux de l'Apôtre, sur la trop grande curiosité. Il voulait qu'elles ne désirassent pas plus qu'il ne faut, et qu'elles n'occupassent pas inutilement leur esprit à l'acquisition d'une vaine science qui, roulant sur des objets inutiles pour l'accomplissement des devoirs de leur état, ne peut que leur enfler le cœur. Il disait que la véritable dévotion des femmes était de passer leur temps utilement et de fuir l'oisiveté, et, surtout, tout ce qui peut alarmer le moins du monde la pudeur. Enfin, il n'obligeait point ses pénitentes à mener une vie sauvage; au contraire, il leur recommandait de vivre selon leur condition, dans les compagnies, et de se prêter à tous les entretiens et à toutes les récréations convenables à leur qualité; mais il voulait que si elles venaient à s'attacher à quelque créature, ce ne fût que pour se reposer en Dieu et s'arrêter en lui, comme ceux qui pêchent les perles et qui, les trouvant dans des coquilles d'huîtres, n'estiment que ces petits trésors qui y sont renfermés. »



CHAPITRE XIII.

Comment un prêtre doit se conduire au saint tribunal avec les pères et mères de famille.

Quelle conduite avez-vous tenue à l'égard des pères et mères de famille confiés à votre direction? N'avez-vous rien négligé pour les instruire de leurs devoirs et les leur faire observer? (Une des obligations les plus graves pour les confesseurs qui sont chargés de diriger les pères et mères de famille, est de les examiner sérieusement sur les devoirs qui regardent leur état; de les en instruire, s'il les ignorent, et de les y rendre fidèles (1).

« Si le confesseur, dit saint Charles, dans ses *Instructions aux confesseurs*, trouve des pères et mères

(1) « La principale obligation des chefs de famille, dit Salvatori, consiste à donner l'instruction chrétienne à leurs enfants. C'est pour cela qu'avant leur mariage ils doivent être examinés par leurs curés sur la doctrine chrétienne, pour s'assurer qu'ils seront capables d'enseigner à leurs enfants ce que tout chrétien doit savoir. Il est certain que les pères et les mères pêchent mortellement, s'ils manquent de leur donner par eux-mêmes ou par de bons maîtres l'instruction nécessaire. »